

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Année 2010



Etabli en application de l'article L.5211-39 du CGCT
Loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 40 et décret N° 2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

1. Indicateurs techniques	3
1.1. Les OMR (Ordures Ménagères résiduelles).....	3
1.2. Les autres déchets.....	4
a. Les déchèteries.....	4
b. La plateforme intercommunale « Harthlé ».....	5
c. Les points de PAV (Points d'Apports Volontaires).....	5
d. Implantation des points de collectes.....	6
2. Indicateurs financiers	7
2.1. Bilan annuel dépenses.....	7
2.2. Bilan annuel recettes.....	8
a. Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	8
Montant de la redevance par foyer.....	8
Mode de calcul.....	8
b. Soutiens à la performance de tri.....	9
Contrat Eco-emballages.....	9
Contrat ECOFOLIO.....	10
Contrat ECAD3E.....	10
c. Ventes de matériaux recyclables.....	10
Papier/Carton.....	10
Plastique.....	10
Verre.....	10
Ferraille/Batterie.....	10
d. Participations de collectivités.....	10
Participation de la CdC du Pays de Brisach.....	10
Subvention d'équilibre du budget général de la CdC Essor du Rhin.....	10
2.3. Synthèse financière.....	11
a. Fonctionnement.....	11
b. Investissement.....	11
3. Indicateurs statistiques	12
- Répartition des coûts des OM.....	12
- Répartition des recettes des OM.....	12
- O.M.R. collectée (en tonnes).....	13
- O.M.R. collectée par habitants (en kg).....	13
- Tonnage par filière.....	14
- Répartition par habitants (en kg).....	14
- Bilan comparatif des collectes (2009/2010).....	15
- Répartition par filières (en kg/habitants/communes).....	16
- Répartition des filières par communes (en %).....	16



Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 (J.O. du 14 mai 2000) a introduit la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à présenter par le représentant de l'EPCI à l'assemblée délibérante. L'article 1^{er} alinéa 1 de ce décret prévoit que ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant compétent au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné. L'objet de cette délibération concerne le rapport de l'année 2010.

Les communes membres de la Communauté de communes « Essor du Rhin » pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'élimination des déchets, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs avant le 30 septembre 2011. Le rapport comprendra l'analyse technique, financière et statistique.

1. Indicateurs techniques

1.1. Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

On entend par OMR les ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives.

Sept communes sont concernées par cette collecte en porte-à-porte à raison d'un passage hebdomadaire (Balgau est rattachée pour ce service à la Communauté de communes du Pays de Brisach) :

- Blodelsheim :	1 667 habitants
- Fessenheim :	2 318 habitants
- Hirtzfelden :	1 122 habitants
- Munchhouse :	1 618 habitants
- Roggenhouse :	491 habitants
- Rumersheim-le-Haut :	1 103 habitants
- Rustenhart :	809 habitants
Total :	9 128 habitants

Les déchets des sept communes vont à l'usine d'incinération de Sausheim gérée par le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne (dont la CCER n'est pas membre).

La CCER est rattachée à ce périmètre dans le cadre du schéma départemental d'élimination des déchets.

Le prestataire de services est l'entreprise COVED de UNGERSHEIM (68) et ce sur la base d'un marché sur appel d'offres ouvert jusqu'au 31.12.2012 (contrat de 3 ans).

Le ramassage se fait par sacs non personnalisés à hauteur d'une collecte hebdomadaire (C1)

1.2. Les autres déchets

Les autres déchets sont collectés en déchèteries, à la plateforme intercommunale du Harthlé ou dans les bornes de PAV (Points d'Apport Volontaire).

a) Les déchèteries

Les déchèteries sont au nombre de sept et sont implantées à Blodelsheim – Fessenheim – Hirtzfelden – Munchhouse – Roggenhouse – Rumersheim-le-Haut et Rustenhart.

Fessenheim partage la déchèterie avec Balgau (une convention avec la Communauté de communes du Pays de Brisach en fixe les modalités).

Les déchets collectés :

Papiers/cartons - verre usagé – flaconnages plastiques - déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) - ferraille – déchets encombrants –batteries –piles– ampoules - déchets ménagers spéciaux – phytosanitaires – vêtements (dans certaines déchèteries seulement) – huiles moteurs usagées et huiles végétales de fritures– déchets verts.

Les déchets artisanaux et industriels ne sont pas acceptés dans les déchèteries.

Le parc des conteneurs et bennes en déchèteries :

- Verre : 13 conteneurs de 4 m³
- Papiers-Cartons : 7 conteneurs de 30 m³
- Plastiques : 14 conteneurs de 5 m³

Tous ces déchets sont déposés par les usagers en déchèteries. Les sept déchèteries disposent de quais facilitant l'accès aux bennes.

Faisant suite aux modifications statutaires en août 2006, le Conseil communautaire, par délibérations de mars et octobre 2007 a redéfini la gestion des déchèteries.

La Communauté de communes prend dorénavant en charge un certain nombre d'heures d'ouverture. Le quota d'heures d'ouvertures pris en charge varie en fonction de la taille de la commune, soit pour 2010 :

- Roggenhouse et Rustenhart : 4 heures/semaine.
- Hirtzfelden et Rumersheim-le-haut : 5 heures/semaine.
- Blodelsheim et Munchhouse : 6 heures/semaine.
- Fessenheim/Balgau : 11 heures/semaine.

S'ajoute à cela 2 heures /mois pour chaque commune, sauf Fessenheim (4 heures /mois) pour l'entretien avant/après ouvertures.

Les déchèteries sont ouvertes en moyenne 1 à 2 jours par semaine :

Communes	Eté				Hiver			
	Mercredi		Samedi		Mercredi		Samedi	
	Matin	A.M.	Matin	A.M.	Matin	A.M.	Matin	A.M.
Blodelsheim		14h-18h	8h-12h			14h-17h	9h-12h	
Fessenheim	10h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	10h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h
Hirtzfelden	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	10h-12h	14h-16h	10h-12h	14h-16h
Munchhouse		14h-17h	9h-12h			14h-17h	9h-12h	
Roggenhouse				13h-16h				13h-16h
Rumersheim		18h-20h	8h-12h				8h-12h	
Rustenhart	Mardi 16h-17h		10h-12h				10h-12h	

Le gardiennage des déchèteries est assuré par le personnel communal mis à disposition (qui reste sous la responsabilité des communes) et est remboursé au tarif horaire de 20 € depuis le 1^{er} octobre 2009, sauf les déchèteries de Munchhouse (depuis le 01/10/2008) et Roggenhouse (depuis le 8/11/2008) dont le personnel dépend du prestataire de services (Société IDEENOV).

La Communauté de communes est responsable de la gestion et de l'exploitation des sites (entretien hors déneigement, espaces verts réalisés par la société Aux Champs du Berger...), mis à disposition par convention par les communes propriétaires du foncier.

b) La plateforme intercommunale « Harthlé »

Depuis août 2009, la Communauté de communes a ouvert la plateforme intercommunale « Harthlé » à Fessenheim (ancien dépôt de gravats communal) accessible à tous les habitants du territoire communautaire.

Le site accueille les gravats inertes, les déchets verts et le bois (traité et brut séparément).

Les horaires d'ouverture sont le vendredi de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Le gardiennage du site est externalisé et est confié à du personnel de la société IDEENOV (prestataire de services).

La Communauté de communes est par contre responsable de la gestion et de l'exploitation du site (entretien, mises aux normes, acquisitions,...), mis à disposition par la commune de Fessenheim.

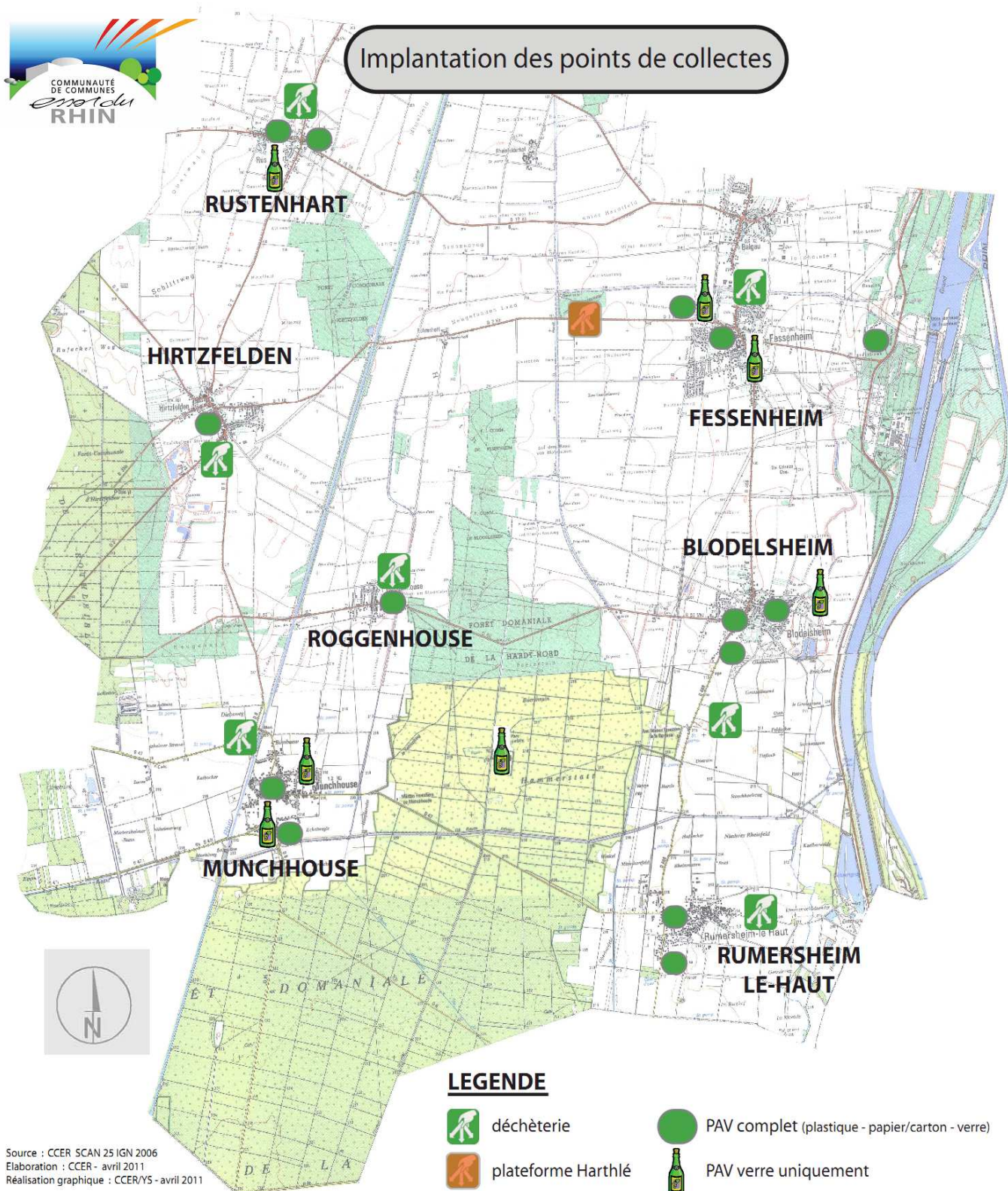
c) Les bornes de PAV (Points d'Apport Volontaire)

Les PAV sont en libre accès.

Le parc des conteneurs est le suivant :

- Verre : 26 conteneurs de 4 m³
- Papiers-Cartons : 18 conteneurs de 4 m³
- Plastiques : 20 conteneurs de 4 m³

d) **Implantations des points de collectes (déchèteries & PAV)**



2. Indicateurs financiers

2.1. Bilan annuel dépenses

La gestion des déchets est déléguée par contrats à des entreprises, prestataires de services.

Nature des déchets	Prestataires	Quantité (en tonnes)	Coût (en €TTC)	Reprise/revente
Ordures Ménagères Résiduelles	Collecte et Transport : COVED	1881	152 566,89 €	Ø
	Traitement : UIOM ¹ – Sausheim (selon plan départemental)		219 537,02 €	
Verre usagé	RECYCAL	411	15 829,37 €	Oui
Plastiques Papiers – cartons	SCHROLL Colmar SAS	80	42 541,96 €	Oui
		449	51 434,30 €	Oui
Gravats	Transport et nivellement par WERNER et/ou SAUTER SAS		959,79 €	Ø
Ferraille / Batteries	NARTH	50	2 397,10 €	Oui
D.3.E. ²	OCAD3E -- ECOLOGIC	52	772,62 €	Oui
O.M.E. ³	EDIB	525	90 538,79 €	Ø
D.D.M. ⁴	TREDI Peinture	9	14 541,90 €	Ø
	Organique et Chimique	4		
Bois traité	NARTH transport - MAFER traitement	173	8 449,84 €	Ø
Huiles de friture	Service Antipollution de l'Est	1	337,60 €	Ø
Huiles moteurs	Société de Récupération et de Régénération des Huiles Usagées	(3000 litres) 2,7	0 €	Ø
Déchets verts	TERRALYS (+ sous-traitant FARMING ROAD)	2 164	68 261,65 €	Ø
Pneu (campagne)	SAUTER + WERNER + NARTH + SITA	6	2 607,81 €	Ø
Gardiennage déchèteries	IDEENOV + Remboursement communes		35 342,07 €	Ø
Entretien espaces verts	Aux Champs du Berger		9 137,59 €	Ø
Divers			11 066,90 €	Ø
			726 323,20 €	

¹ : UIOM = Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

² : D3E = déchets d'équipements électriques et électroniques

³ : O.M.E. = Ordures Ménagères Encombrantes

⁴ : D.D.M. = Déchets Dangereux des Ménages

2.2. Bilan annuel recettes

Les recettes sont essentiellement composées de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Des recettes complémentaires existent également et permettent de limiter la redevance. Il s'agit principalement des recettes liées à la collecte sélective (vente des matériaux et soutien à la performance de tri).

a. Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Montant de la redevance par foyer :

- Foyer 1 personne : 100 €/an
- Foyer 2 personnes : 140 €/an
- Foyer 3 personnes : 181 €/an
- Foyer 4 personnes et + : 222 €/an (un montant identique est appliqué aux artisans)

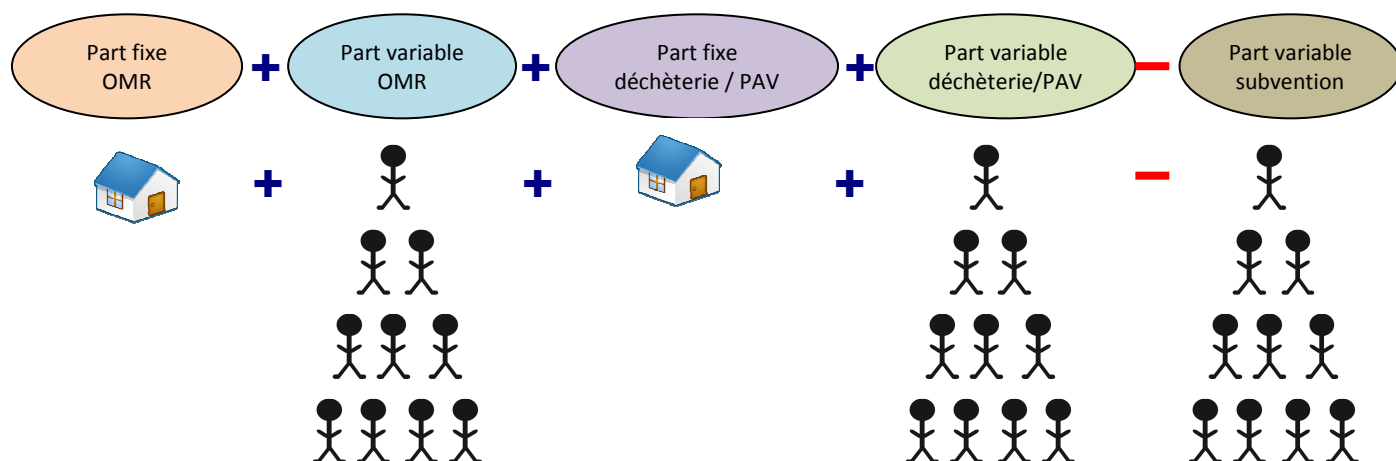
L'année 2010 a permis une refonte du calcul des redevances. Dorénavant, elles se basent sur cinq composantes. (cf. tableau synthétique ci-après).

La liste des redevables est communiquée par les communes après mise à jour pour fin juin au plus tard.

Montant total de la REOM 2010 : 592 269,63 €

Mode de calcul :

Services		Répartitions		Coûts unitaires
Ordures Ménagères Résiduelles	Collecte & transport	Part fixe	/ foyer	40,54 €
	Incinération	Part variable	/ personnes/foyer	23,06 €
Déchèteries / PAV	Gardiennage, entretien,...	Part fixe	/ foyer	23,24 €
	Traitement & recyclage	Part variable	/ Personnes/foyer	28,97 €
Subventions / Reprises matériaux		Part variable	/ Personnes/foyer	14,37 €



b. Soutiens à la performance de tri

Contrat Eco-emballages :

Le contrat avec Eco-Emballages (contrat de durée de 6 ans – Barème D) est entré en vigueur en janvier 2007. Il a été établi pour 5 types de matériaux : verre, papier-carton, plastiques, acier et aluminium.

Le plastique, le papier-carton et le verre sont collectés dans les conteneurs des déchèteries et en P.A.V.

Concernant les métaux (cannettes, boîtes de conserve...), les administrés sont invités à les déposer dans leur poubelle. Acier et aluminium sont ensuite récupérés après incinération dans les mâchefers.

Ce contrat permet à la collectivité de bénéficier du barème D, qui se décompose comme suit :

- Un soutien à la communication, exprimé en euros par habitants, correspondant à 0,6 €
- Un soutien prioritaire à la valorisation matières (recyclage & réemploi), fonction de la performance, soit (/tonnes) :
 - De 120 à 280 € pour le papier/carton,
 - De 310 à 840 € pour le plastique,
 - De 3 à 7 € pour le verre
 - De 45 à 80 € d'aide pour l'acier trié,
 - De 230 à 330 € d'aluminium.

Montant du soutien : 89 889,36 € (versements perçus en 2010)

Contrat ECOFOLIO :

Montant du soutien : 6 205,76 €

Contrat OCAD3E :

Montant du soutien : 1 981,62 €

c. Ventes de matériaux recyclables

Papier/Carton :

Un contrat « fédération » lie la collectivité à la Société SAS Colmar Vieux Papiers (Schroll) pour la valorisation de la filière.

Montant de la vente : 36 404,57 €

Plastique :

Un contrat « filière » lie la collectivité à la Société VALORPLAST pour la valorisation de la filière.

Montant de la vente : 9 715,51 €

Verre :

Un contrat « filière » lie la collectivité à la Société O I MANUFACTURING pour la valorisation de la filière.

Montant de la vente : 9 114,63 €

Ferrailles et batteries :

Un contrat « filière » lie la collectivité à la Société NARTH pour la valorisation de la filière.

Montant de la vente : 6 808,40 €

d. Participations des collectivités

Participation de la CdC du Pays de Brisach :

Une convention lie la Communauté de communes Essor du Rhin et la Communauté de communes du Pays de Brisach pour l'exploitation de la déchèterie de Fessenheim, les habitants de la commune de Balgau ayant accès à la déchèterie de Fessenheim.

Le montant de la participation est calculé en rapport à la population de la commune de Balgau.

Montant de la participation : 24 643,92 €

Subvention d'équilibre du budget général de la CdC Essor du Rhin :

Lors de la mise en place du budget annexe en 2009 , l'Etat a autorisé la CdC Essor du Rhin a versé une subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe et ce pendant quatre années (2009 à 2012).

Au-delà de ce délai, le budget devra s'auto-équilibrer au travers des redevances, des soutiens liés au tri et des ventes de matériaux.

Montant de la subvention : 43 937,18 €

2.3. Synthèse financière (source Compte Administratif 2010)

a) Fonctionnement

Dépenses :

⇒ Coût de collecte, transport et traitement des O.M.R. :	372 103,91 €
⇒ Coût de gestion des déchèteries & PAV :	344 169,02 €
⇒ Divers (insertions, publications...) :	10 050,27 €
Sous- total exploitation 2010 :	726 323,20 €
⇒ Dotations aux amortissements :	70 615,23 €
Total :	796 938,43 €

Recettes :

⇒ Montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé :	592 269,63 €
⇒ Soutiens à la performance de tri :	98 076,74 €
⇒ Ventes de matériaux recyclables :	62 043,11 €
⇒ Participation des collectivités :	68 581,10 €
⇒ Divers (remb. assurance,...) :	5 906,41 €
Sous-total 2010 :	826 876,99 €
⇒ Dotations aux amortissements :	21 500,13 €
⇒ Excédent 2009 :	92 369,15 €
Total :	940 746,27 €

b) Investissement

Dépenses :

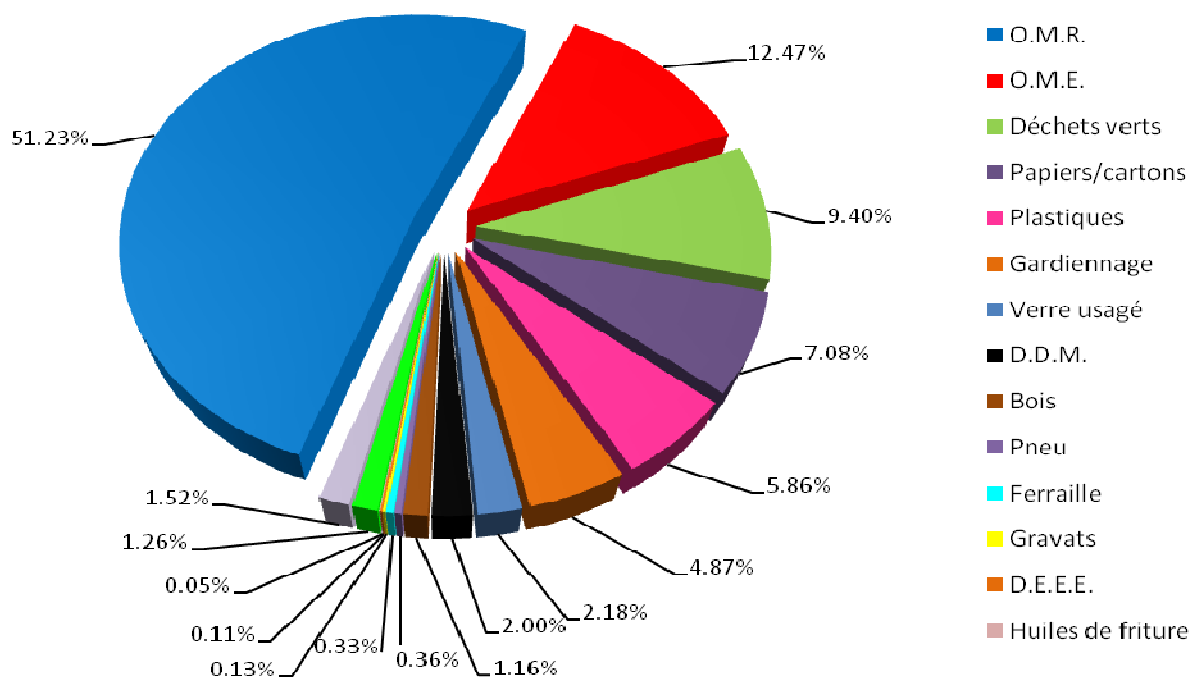
⇒ Achat de conteneurs PAV :	9 840,99 €
⇒ Aménagements déchèterie et plateforme Harthlé :	12 500,59 €
⇒ Divers :	544,18 €
Sous-total :	22 885,76 €
⇒ Dotations aux amortissements :	21 500,13 €
Total :	44 385,89 €

Recettes :

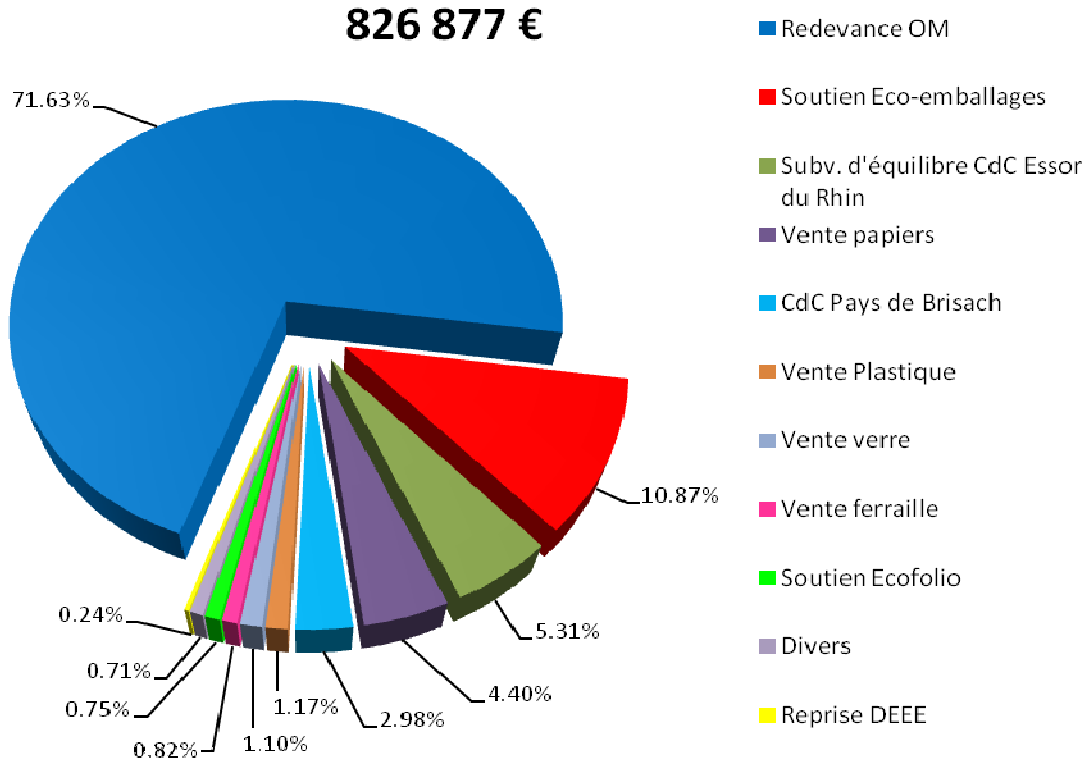
⇒ FCTVA :	1 084,14 €
Sous-total :	1 084,14 €
⇒ Dotations aux amortissements :	70 615,23 €
⇒ Excédent 2009 :	37 294,77 €
Total :	108 994,14 €

3. Indicateurs statistiques

Répartition des coûts des OM
726 323 €

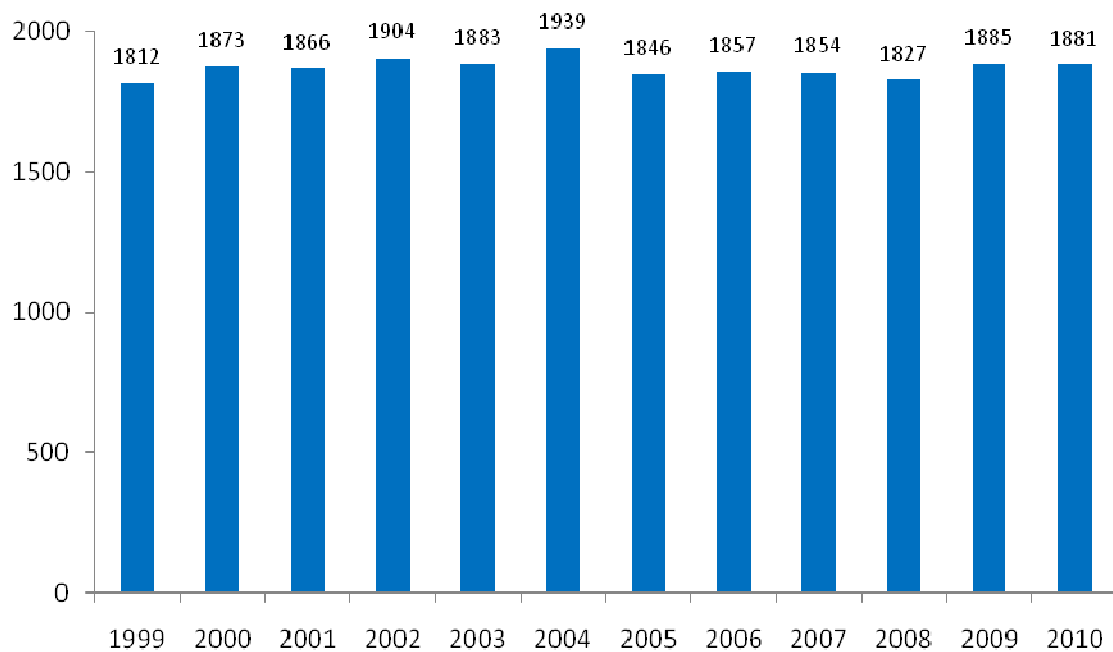


Répartition des recettes OM
826 877 €





O.M.R. collectée (en tonnes)

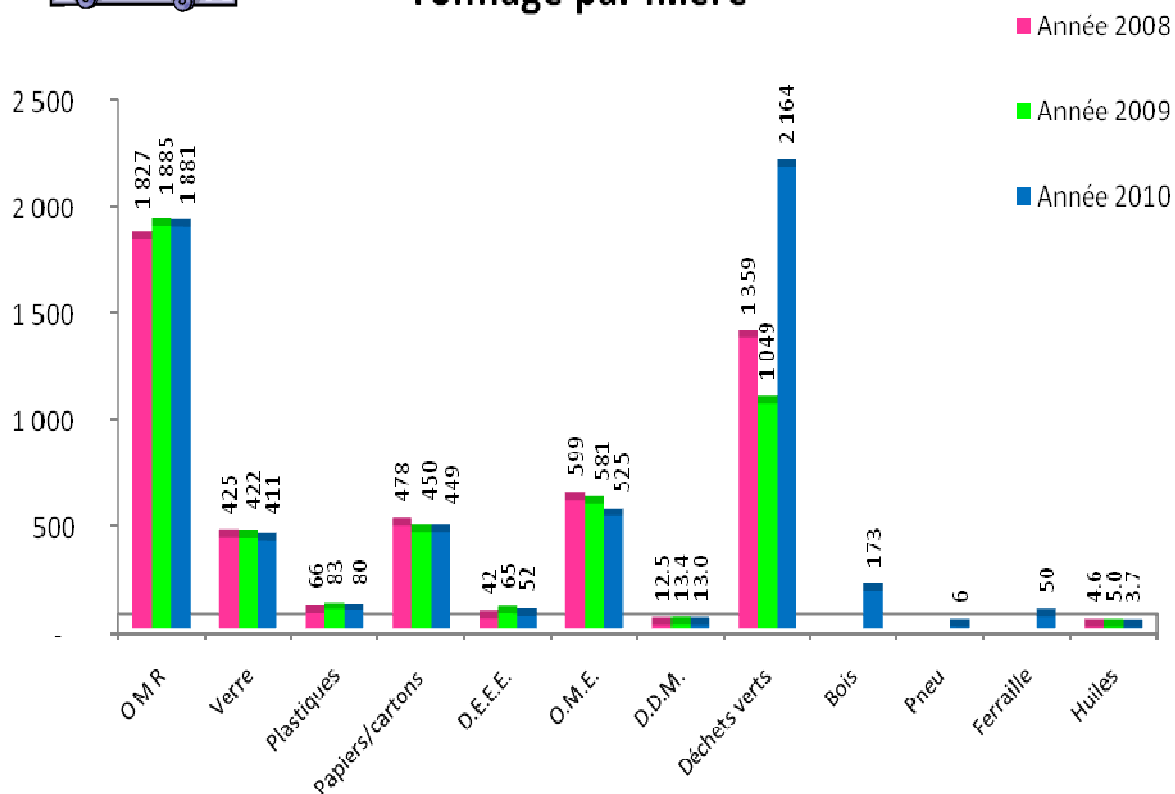


O.M.R. collectée par habitants (en kg)

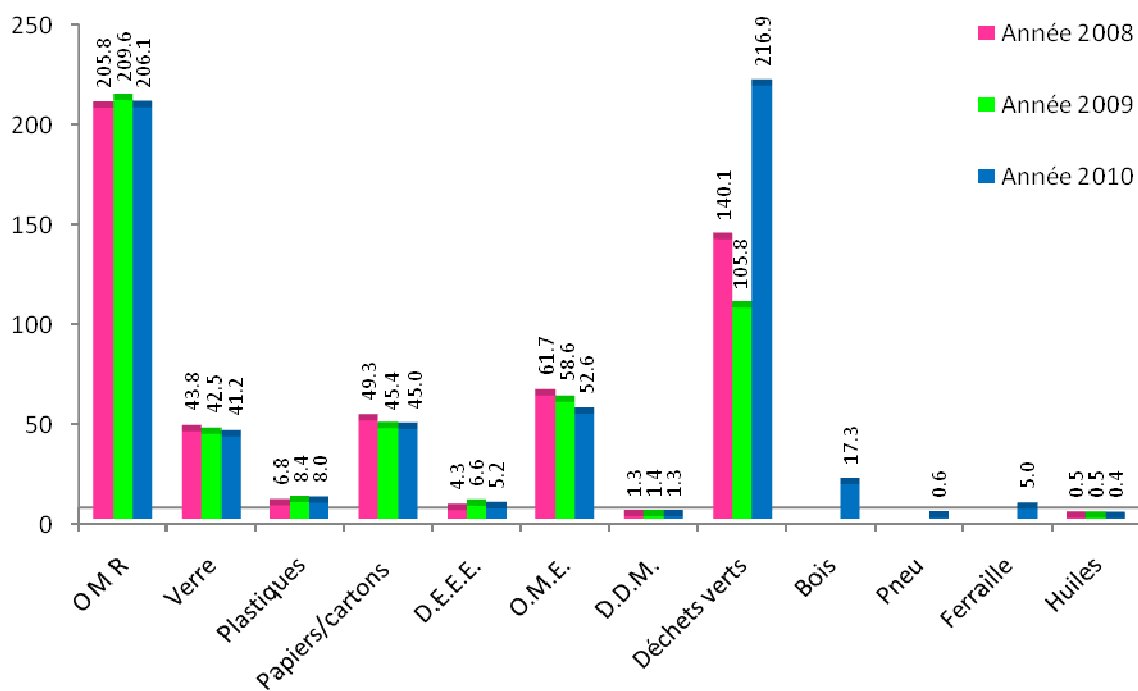




Tonnage par filière



Répartition par habitant (en kg)



Bilan comparatif des collectes (2009/2010) :

Ordures Ménagères Résiduelles :

1881 T collectées soit une baisse de 4 T : - 0,21 %

Verre :

411 T collectées soit une baisse de 11 T : - 2,60 %

Plastiques :

80 T collectées soit une baisse de 3 T : - 3,61 %

Papiers/cartons :

449 T collectées soit une baisse de 1 T : - 0,22 %

D.E.E.E. :

52 T collectées soit une baisse de 13 T : - 20,00 %

Ordures Ménagères Encombrantes :

525 T collectées soit une baisse de 56 T : - 9,64 %

Déchets Dangereux des Ménages :

13 T collectées soit une baisse de 0,4 T : - 2,98 %

Déchets Verts :

2 164 T collectées soit une augmentation de 1 115 T : + 106,29 %

La hausse s'explique par l'interruption momentanée du service au 4^{ème} trimestre 2009.

Huiles :

3,7 T collectées soit une baisse de 1,3 T : - 26,00 %

Ferraille :

La filière a été mise en place lors du nouvel appel d'offres en 2010.

Pneu :

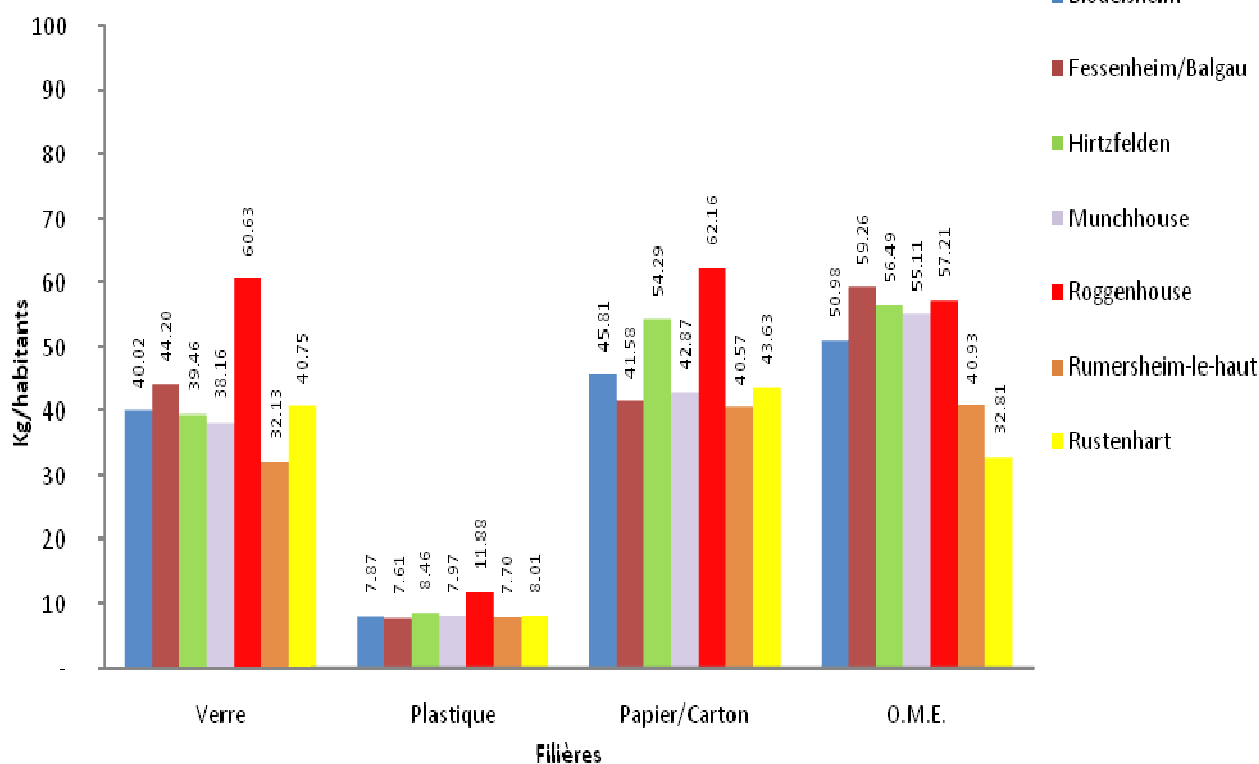
Une campagne a été réalisée en 2010 pour le recyclage des pneus récupérés en déchèteries et ceux récupérés par les services communaux suite à des dépôts sauvages.

Bois :

Une opération spéciale a eu lieu en 2010 suite à l'accumulation de ce type de déchets sur le territoire et notamment pour éliminer le stock présent sur le dépôt à Munchhouse (à côté de la déchetterie intercommunale).



Poids/habitants/communes



Répartition des filières / communes

